



08 MARS 2019

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
HOTEL MERCURE CHATEAU CHARTRONS 81 COURS ST LOUIS 33300 BORDEAUX

## SOMMAIRE

1. Préambule
2. Organisation
3. Présents
4. Déclaration

## PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### 1. PREAMBULE

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 mars 2019 à 17 H 30.

Le Président de l'ANEPVV, Monsieur Christian BON, rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire. Cette Assemblée Générale Extraordinaire faisant suite à celle du 07 février 2019 qui n'avait pas obtenu le quorum pouvait valablement statuer sans quorum.

### 2. ORGANISATION AGE

Le Président Monsieur Christian BON préside l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le Secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur Daniel PERCIAUX.

### 3. PRESENTS

#### Représentation :

La liste des associations est annexée au présent Procès-verbal.

#### Ordre du jour :

Modification statutaire portant sur l'approbation de nouveaux statuts modifiés.

### 4. DECLARATION :

La feuille de présence permet de constater que soixante quatre (64) associations étaient représentées sur 192 associations inscrites.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 13 des statuts étant atteints, l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce 08 mars 2019 a valablement délibéré sur l'ordre du jour :

« Modification statutaire portant sur l'approbation de nouveaux statuts modifiés ».

énoncé de la résolution

« Approuvez-vous les modifications statutaires  
proposées par le conseil d'administration ? »

La résolution est adoptée par cent quarante huit (148) voix soit 96,73 % des voix pour

cinq (5) voix soit 3,27 % des voix contre et trois (3) abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18 h 20.

*Christian Bon*  
Président ANEPVV

*Daniel Perciaux*  
Secrétaire Générale ANEPVV